

REPUBLIQUE FRANCAISE

LIBERTE

EGALITE

FRATERNITE

VILLE D'ASNIERES-sur-SEINE
(Hauts-de-Seine)

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 12 MAI 2011

COMPTE-RENDU ANALYTIQUE

LE CONSEIL,

L'an deux mil onze, le douze mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués le vingt-neuf avril deux mil onze, se sont réunis en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Sébastien PIETRASANTA, Maire.

Présents :

Maires-adjoints

- Mme FISCHER [1^{er} M.A.]
- M. BABÉ
- Mme BAILLET
- M. BÉRARD DE MALAVAS
- Mme BITTON-COHEN
- Mme CARADEC
- Mme CARRIER (arrivée à 21h15)
- M. DANLOS
- M. GOMEZ
- M. LANZ
- M. LASSERRE DE ROZEL
- Mme LENOIR (arrivée à 20h00)
- Mme MÜHLMANN
- M. RICHARD
- M. GUILLARD
- Mme LAFAYE
- M. ROURE

Conseillers Municipaux délégués

- M. TESSIER
- Mme COQUERELLE
- Mme CLAIREAUX
- M. ARINI (arrivé à 19h25)
- Mme RICHARD ALAOUI
- Mme HURTAULT
- Mme MÉRIC
- M. JEHANIN

- M. BOUTIFFARD
- Mme BOURDIER-CHAREF (arrivée à 19h35)
- M. AESCHLIMANN
- M. DJEDOU
- Mme AESCHLIMANN
- M. DECHENOIX

Conseillers Municipaux

- M. LEBLOND
- M. MOUGENOT
- Mme CHAPUIS
- M. SOMMA
- M. COLSON
- Mme RAUSCHER
- Mme ESCLATTIER (arrivée à 19h30)

Pouvoirs :

- Mme CAM, M.A. à Mme LAFAYE, M.A.
- Mme CARRIER, M.A. à M. GUILLARD, M.A. (prend fin à 21h15)
- Mme LENOIR, M.A. à M. L. TESSIER, C.M.D. (prend fin à 20h00)
- Mme CHAHID, C.M.D à Mme BAILLET, M.A.
- Mme LÉCHARNY, C.M.D à M. ROURE, M.A.
- Mlle ZIANE, C.M.D. à M. BÉRARD DE MALAVAS, M.A.
- Mme DELAMARRE, C.M. à Mme ESCLATTIER, C.M. (à partir de 19h30)
- M. CAILLET, C.M. à M. BOUTIFFARD, C.M.
- M. P. TESSIER, C.M. à Mme AESCHLIMANN, C.M.

Absents :

- M. DJELLAB
- M. AYARI
- Mme MOURGET

*

* *

LE CONSEIL,

- DESIGNER M. Romain JEHANIN pour remplir la fonction de Secrétaire de Séance, qui procède à l'appel nominatif et constate que le quorum est atteint.

*

* *

LE CONSEIL,

- PROCÉDE à l'installation de conseillers municipaux à savoir M. Pierre TESSIER et Mme Dominique MOURGET qui succèdent respectivement à M. Carlos DIAS (lettre de démission reçue le 3 mai 2011) et à Mme Patricia CHAVINIER (lettre de démission reçue le 9 mai 2011).

*

* *

LE CONSEIL,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 mars 2011.

*

* *

VOEU POUR LE MAINTIEN DES CLASSES DANS LES ECOLES D'ASNIERES-SUR-SEINE

LE CONSEIL,

- EMET UN VOEU demandant :
 - le maintien des classes dans les écoles maternelle et élémentaire Aulagnier, ainsi que dans les écoles élémentaires Mauriceau, Fontaine, Michelet B et Poincaré A,
 - le maintien des six postes au niveau du Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED).

*

* *

TRANSPORTS - « GRAND PARIS »

LE CONSEIL,

- APRES AVOIR REJETE l'amendement proposé par M. AESCHLIMANN, Conseiller Municipal, tendant à préciser dans l'article 2 de la délibération que *« les groupes d'élus n'appartenant pas à la majorité municipale seront officiellement associés, par le biais de leurs représentants, aux différentes actions de concertation et de communication prévues à l'article 1 de la délibération »*,

APPROUVE les modalités de concertation préalable portant sur le projet d'aménagement de la gare de Bécon-les-Bruyères, telles que proposées par Réseau Ferré de France.

- APRES AVOIR REJETE l'amendement proposé par M. AESCHLIMANN, Conseiller Municipal, tendant à *« faire réaliser cette étude par une structure paritaire composée des techniciens des villes d'Asnières-sur-Seine, de Bois-Colombes et de Courbevoie »*,

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes à intervenir entre les villes d'Asnières-sur-Seine, de Bois-Colombes et de Courbevoie pour la réalisation d'une étude pluridisciplinaire portant sur le quartier de Bécon-les-Bruyères et

AUTORISE M. le Maire à la signer.

*

* *

FINANCES

LE CONSEIL,

- MODIFIE les écritures comptables du Budget Primitif parcs de stationnement, adopté par délibération du Conseil Municipal en date du 31 mars 2011 en inscrivant 2 100 000 € au chapitre 27, nature 2764 «Créances sur les particuliers et autres personnes de droit privé» de la partie dépense de la section d'investissement.
- AUTORISE Monsieur le Comptable public, de manière générale et permanente à émettre les commandements de payer et les actes de poursuites subséquentes, à l'exception des saisies ventes et des saisies immobilières pour lesquelles une autorisation individuelle est nécessaire.

- EXONERE de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la Société S.E.L.I.C.O.M.I – 114, avenue Emile ZOLA – 75739 PARIS Cedex 15, propriétaire de l'ensemble immobilier dénommé « Objectif » situé à Asnières-sur-Seine, 2 rue Louis Armand, à compter du 1^{er} janvier 2012 et pour toute l'année, et pour l'ensemble des immeubles de la Société S.E.L.I.C.O.M.I « Objectif 1 » et « Objectif 2 ».

*

* *

URBANISME

LE CONSEIL,

- AUTORISE le Maire à signer les actes ou conventions nécessaires à la constitution des servitudes de cours communes grevant le terrain d'assiette du lot ECOLE, de l'opération CREICA, dont la Ville doit se porter acquéreur en vertu de la délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2010,

PRECISE que le prix de 1 400 000 €, visé dans délibération du Conseil Municipal en date du 12 juillet 2010, pour l'acquisition du terrain, s'entend hors-taxes, la cession étant soumise à la TVA immobilière de 19,6 % au regard des nouvelles règles sur la TVA immobilières telles qu'issues de la loi n° 2010-237 du 9 mars 2010, et

CHARGE l'étude CHEUVREUX, Notaire de la Ville d'Asnières-sur-Seine, de l'établissement de tous les actes notariés relatifs à cette affaire.

- DECIDE de VENDRE à la Société OGIF en vue de la résidentialisation de l'immeuble les Anémones la partie de parcelle cadastrée A n° 339 sise rue Henri-Poincaré à Asnières-sur-Seine, pour une surface de 2 134 m² environ,

FIXE le montant de cette vente à 1 € symbolique (UN EURO) et

CHARGE le Notaire de l'acquéreur en collaboration avec Maître LEVI-MARTIN, Notaire de la Ville d'Asnières-sur-Seine, de l'établissement de tous les actes notariés relatifs à cette affaire.

- APPROUVE le principe du déclassement d'une partie des parcelles cadastrées B n° 218, B n° 220 et C n° 167 sises rue Henri-Poincaré à Asnières-sur-Seine, et d'une partie des parcelles cadastrées Y n° 371, Y n° 372, Y n° 303, Y n° 304 et Y n° 305 sises avenue du Vieux Chemin d'Argenteuil et Fossé de l'Aumône à Gennevilliers appartenant au domaine public routier de la Ville d'Asnières-sur-Seine,

ACTE le principe de la cession desdites parties des parcelles à la Société OGIF et

AUTORISE la Société OGIF à déposer une demande autorisation d'urbanisme pour la réalisation du projet de résidentialisation de l'immeuble les Bleuets.

- APPROUVE le traité d'adhésion à ordonnance d'expropriation à signer avec la SCI MARHABA, ou ses ayants-droits, fixant l'indemnité totale de dépossession pour un appartement de l'immeuble sis 14 boulevard Voltaire, correspondant au lot n° 14 de la copropriété, à la somme de 84 600 € (QUATRE-VINGT-QUATRE MILLE SIX CENTS EUROS),

PRECISE que le bien sera cédé occupé,

CHARGE l'étude LEVI-MARTIN, Notaire de la Ville d'Asnières-sur-Seine, de l'établissement de tous les actes notariés relatifs à cette affaire et

AUTORISE le Maire à signer ce traité.

- DESIGNÉ comme représentants de la Ville d'Asnières-sur-Seine au sein du comité syndical du syndicat mixte des Hauts d'Asnières, à la majorité absolue, par un vote au scrutin secret :

TITULAIRE

- M. Luc BÉRARD DE MALAVAS

SUPPLEANT

- M. Philippe BABÉ

*

* *

MARCHES PUBLICS - CONTRATS DIVERS

LE CONSEIL,

- DECIDE de LANCER une consultation, par voie d'appel d'offres ouvert, pour :
 - les travaux d'aménagement de la plate-forme de services publics, 45 à 51 rue Henri-Poincaré,
 - les contrôles de pré-réception des travaux de mise en conformité du réseau communal d'assainissement pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum, et pour un montant annuel minimum de 20 000 € H.T. et maximum de 80 000 € H.T.,
 - pour les travaux de mise en conformité du réseau communal d'assainissement pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum, et pour un montant annuel minimum de 750 000 € H.T. et maximum de 2 500 000 € H.T.,
 - la fourniture de produits et matériels d'entretien pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum, et pour un montant annuel minimum de 75 000 € H.T. et maximum de 300 000 € H.T.,

- la fourniture et la plantation d'arbres pour une durée d'un an reconductible dans la limite de quatre ans maximum, et pour un montant annuel minimum de 100 000 € H.T. et maximum de 300 000 € H.T.,
 - la fourniture de matériels et produits pour les ateliers régie bâtiments et voirie d'une durée d'un an reconductible dans la limite de deux ans maximum, portant sur les lots suivants :
 - fourniture de quincaillerie . : minimum annuel de commandes à 40 000 € H.T. et maximum annuel de commandes à 160 000 € H.T.,
 - fourniture de plomberie : minimum annuel de commandes à 20 000 € H.T. et maximum annuel de commandes à 80 000 € H.T.,
 - fourniture de peinture : minimum annuel de commandes à 20 000 € H.T. et maximum annuel de commandes à 80 000 € H.T.
- DECIDE d'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un aménagement urbain de surface des abords de l'Hôtel de Ville au groupement d'entreprises ATELIER DE L'ILE / IGREC INGENIERIE S.A., le mandataire étant ATELIER DE L'ILE.
Le coût d'objectif est arrêté à 3 697 550 € H.T. Le taux de rémunération étant de 11,64 %, le forfait de rémunération s'établit à 430 394,82 € H.T.
- DECIDE d'ATTRIBUER le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un groupe scolaire sur le site CREICA à la SARL COHEN POUILLARD / BET SCOPING dont le mandataire est l'agence COHEN POUILLARD, 23b rue des Fédérés, 93100 MONTREUIL.
Le coût d'objectif est arrêté à 4 800 000 € H.T. Le taux de rémunération étant de 10,72 %, le forfait de rémunération s'établit 514 560 € H.T.
- DECIDE d'ATTRIBUER à l'Entreprise CPE BATIMENT, 98 avenue de la Marne - 92120 MONTRouGE, le marché de travaux pour l'aménagement de la plate forme de services publics de la ZAC Bords de Seine.
Le montant du marché est de 840 432,48 € H.T. La part prise en charge par la Ville est de 375 549,53 € H.T., celle prise en charge par le CFA des Comédiens de 464 882,95 € H.T.
- PREND ACTE de la liste des marchés à procédure adaptée (MAPA) conclus par la Ville d'Asnières-sur-Seine entre le 4 mars 2011 et le 19 avril 2011.

*

* *

HABITAT

LE CONSEIL,

- ARRETE le projet de Programme Local de l'Habitat de la Ville d'Asnières-sur-Seine, qui sera transmis au Préfet des Hauts-de-Seine qui le soumettra pour avis au Comité Régional de l'Habitat dans un délai de deux mois et

APPROUVE la Charte de l'Habitat.

- DECIDE d'ACCORDER à la S.A. d'HLM OSICA - 102 avenue de France - 75646 PARIS Cedex 13 - la garantie communale pour le remboursement de quatre prêts PLUS/PLA-I d'un montant total de 2 080 880 € qu'elle va contracter pour l'opération d'acquisition en VEFA de 21 logements sis 28 rue des Frères Chausson à Asnières-sur-Seine.
- PREND ACTE de la communication du bilan pour l'année 2010 de la Commission Communale de désignation des candidats aux logements sociaux de la Ville d'Asnières-sur-Seine.

*

* *

POLITIQUE DE LA VILLE

LE CONSEIL,

- APRES AVOIR REJETE l'amendement proposé par M. AESCHLIMANN, Conseiller Municipal, tendant à ajouter à cette programmation «la *construction d'une structure légère nommée « Point Sécurité », qui serait un lieu relais d'ilotage, de proximité et de présence sur le terrain des forces de police municipale* »,

APPROUVE la programmation 2011 des aménagements du quartier Grésillons-Voltaire, élaborée dans le cadre de la convention régionale de renouvellement urbain et

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre tous les moyens nécessaires à l'exécution de la programmation 2011 telle qu'approuvée par le Conseil et à signer toute demande de financement relative à la convention qui s'y rattache.

*

* *

ENFANCE

LE CONSEIL,

- AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectifs et de financement de la prestation de service accueil de loisirs sans hébergement pour les années 2010, 2011 et 2012.

*

* *

TOURISME

LE CONSEIL,

- APPROUVE les termes du contrat de distribution de billetterie entre la Ville d'Asnières-sur-Seine et France Billet dans le cadre de l'ouverture de la « Maison du Tourisme et des Projets » et

AUTORISE le Maire à signer ce contrat de distribution de billetterie et tout acte y afférant.

*

* *

PATRIMOINE

LE CONSEIL,

- AUTORISE le Maire ou le Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments Communaux à signer la déclaration préalable au changement de destination d'un logement au sein de l'école Normandie sise 8 à 16 rue de Normandie.
- AUTORISE le Maire ou le Conseiller Municipal délégué aux Bâtiments Communaux à signer la demande d'autorisation de travaux pour l'aménagement d'une plate-forme de services publics 45 à 51 rue Henri-Poincaré.

*

* *

INTERCOMMUNALITE

LE CONSEIL,

- APPROUVE l'adhésion du Département de l'Essonne au SIPPAREC ainsi que le projet de statuts entérinant notamment la transformation du SIPPAREC en syndicat mixte.

*

* *

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

LE CONSEIL,

- APPROUVE le nouveau périmètre d'intervention du dispositif FISAC deuxième tranche valable pour la fin de l'opération en cours soit jusqu'au 22 décembre 2011 et

AUTORISE en conséquence la modification du règlement intérieur du « Fonds Municipal d'Intervention » ainsi que celle de la convention signée avec l'Etat le 22 décembre 2008 par la signature d'un avenant.

*

* *

EMPLOI

LE CONSEIL,

- FIXE le montant de la subvention de fonctionnement à verser à l'association Ecole de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine à 15 855,24 €, selon les critères de répartition retenus et

AUTORISE la signature d'une convention avec l'association Ecole de la Deuxième Chance des Hauts-de-Seine, qui fixe les conditions d'attribution et d'utilisation de la subvention de fonctionnement de la Ville d'Asnières-sur-Seine au titre de l'année 2011.

*

* *

COMMUNICATION DU MAIRE

LE CONSEIL,

- PREND ACTE de la communication du Maire sur les décisions qu'il a prises en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la délibération du 7 avril 2008 autorisant le Maire à accomplir certains actes de gestion dans le cadre des dispositions des articles susvisés, à savoir :
 1. DESIGNATION DE MAÎTRE ALAIN LEVY POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE DE REFERE PREVENTIF ENGAGEE DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE.
 2. MISE A DISPOSITION GRACIEUSE D'INSTALLATIONS SPORTIVES AU PROFIT DE TENNIS CLUB DU MENIL.
 3. SIGNATURE DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'EQUIPEMENT EDUCATIF ET SPORTIF DE L'OGEC DE L'INSTITUTION SANTE-GENEVIEVE AU PROFIT DE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
 4. FIXATION DU TARIF DE MISE A DISPOSITION DU PETIT BASSIN ET D'UNE LIGNE D'EAU DE LA PISCINE FRANCK ESPOSITO AU PROFIT DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE.
 5. PRISE EN CHARGE DES FRAIS ENGAGES DANS LE CADRE DES SEJOURS DU CHANTIER INTERNATIONAL ORGANISE PAR LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE.
 6. à 24. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
 25. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS JOURNALIERES A DEMANDER AUX FAMILLES POUR LE SEJOUR DE LEUR(S) ENFANT(S) ORGANISE PAR LE SERVICE JEUNESSE DURANT L'ANNEE 2011.
 26. DESIGNATION DU CABINET MATHARAN – PINTAT & RAYMUNDIE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE TENDANT A DETERMINER LE MONTANT DE L'INDEMNITE D'EVICION SUITE A LA RESILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL (13 RUE DES BAS).
 27. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET ET DE LA SCP POURAY-DROGUE-FLAMENT, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A LA SIGNIFICATION DE MEMOIRES VALANT OFFRES DANS LE CADRE DE L'EXPROPRIATION DE L'IMMEUBLE DU 14 BOULEVARD VOLTAIRE A ASNIERES-SUR-SEINE.
 28. DESIGNATION DU CABINET SEBAN ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MONSIEUR AHMED MIMUN DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE.

29. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU COMPLEXE SPORTIF LAURA FLESSSEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION KOKYU HO.
30. DESIGNATION DU CABINET SEBAN ET ASSOCIES POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE ENGAGEE PAR MONSIEUR ET MADAME PHILIPPE ET EVELYNE GARY DEVANT LE JUGE DES REFERES DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CERGY-PONTOISE.
31. à 47. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
48. DESIGNATION DU CABINET MATHARAN – PINTAT & RAYMUNDIE POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE DANS LE CADRE D'UNE PROCEDURE TENDANT A DETERMINER LE MONTANT DE L'INDEMNITE D'EVICITION SUITE A LA RESILIATION D'UN BAIL COMMERCIAL (119 RUE DES BAS).
49. ORGANISATION DE CENTRE DE LOISIRS A THEME A PARTIR DE L'ANNEE 2011. FIXATION DU MONTANT DES PARTICIPATIONS A DEMANDER AUX FAMILLES.
50. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 PORTANT MODIFICATION DE L'ANNEXE 1 DE LA CONVENTION DU 27 JANVIER 2010 CONCLUE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ASSOCIATION "ASNIERES BODY-FITNESS".
51. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU SEIN DE LA MAISON DE QUARTIER DES COURTILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION REGIE DE QUARTIER.
52. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UNE SALLE AU SEIN DE LA MAISON DE QUARTIER DES COURTILLES AU PROFIT DE L'ASSOCIATION "LA JEUNESSE FRANÇAISE ET AFRICAINE EN ACTION (JFAA).
53. CONSTITUTION DE PARTIE CIVILE A LA SUITE DES PROCEDURES PENALES ENGAGEES CONTRE MM. JEAN-CLAUDE DUGENY ET CYRILLE DECHENOIX DEVANT LE TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE DE NANTERRE ET DESIGNATION DE MAÎTRE DIDIER SEBAN POUR DEFENDRE LES INTERETS DE LA COMMUNE.
54. à 72. CONCESSIONS ET RENOUELEMENTS DE CONCESSIONS DANS LES CIMETIERES.
73. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A LA SIGNIFICATION D'UN CONGE AVEC REFUS DE RENOUELEMENT DE BAIL COMMERCIAL A MME MILOUDA BENTOT EPOUSE BELGHERRI.
74. MISE A DISPOSITION DU DOJO DU COMPLEXE SPORTIF LAURE FLESSSEL AU PROFIT DE L'ASSOCIATION SOPHIA.
75. REGLEMENT DES FRAIS ET HONORAIRES DE LA SCP F. FOUILLADE ET N. DUGUET, HUISSIERS DE JUSTICE ASSOCIES, POUR PROCEDER A UN CONSTAT - SQUARE DES IMPRESSIONNISTES.
76. CREATION ET FIXATION DE TARIFS RELATIFS AUX SERVICES PUBLICS RENDUS AUX PARTICULIERS ET AUX ASSOCIATIONS.
77. ACCORD DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET L'ENTREPRISE RILO ROLLER.

78. SIGNATURE DE LA CONVENTION D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE ET L'ASSOCIATION "CONSERVATOIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE, ECOLE DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE".

79. SIGNATURE DE L'AVENANT N° 2 A LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2009 PASSEE ENTRE LA VILLE D'ASNIERES-SUR-SEINE ET "LE STUDIO".

*

* *

PROPOSITION D'ADOPTION D'UN VŒU POUR LE RESPECT A ASNIERES DU DROIT D'ACCUEIL DES ELEVES DES ECOLES MATERNELLES ET ELEMENTAIRES LES JOURS DE GREVE

LE CONSEIL,

- REJETTE le vœu présenté par M. Manuel AESCHLIMANN, Conseiller Municipal, pour que l'accueil des enfants les jours de grève s'effectue dans leur école respective.

*

* *

QUESTION ORALE

LE CONSEIL,

- ENTEND la réponse donnée à la question orale de M. BOUTIFFARD, Conseiller Municipal, portant sur la représentation de la Ville au Marché International des Professionnels de l'Immobilier (MIPIM) à savoir :

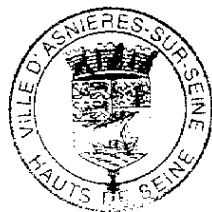
1. le cadre dans lequel les représentants de la Ville ont été inscrits au MIPIM.
2. les modalités et les conditions de prise en charge des prestations de restauration et d'animation.
3. les modalités et les conditions de prise en charge des frais de transport.
4. les modalités et les conditions de prise en charge de l'hébergement.

5. la composition exacte de la délégation de la Ville présente au MIPIM.
6. la présence ou l'absence des conjoints.
7. la représentation de la Ville au MIPIM lors des précédentes années.

L'ordre du jour étant épuisé, la Séance est levée à 23 h 10.

*Publié par affichage sur les panneaux administratifs
intérieur et extérieurs de la Mairie
le VINGT MAI DEUX MIL ONZE.*

LE MAIRE D'ASNIERES-SUR-SEINE



Sébastien PIETRASANTA